



# COS ATHLETISME

## SAISON 2024/2025

### Dossier d'adhésion / réadhésion

Afin de valider votre adhésion au sein du COS Athlé, merci de faire parvenir le dossier complet avant le  
30 septembre 2024

Ce dossier est à déposer dans :

la boîte aux lettres du COS Athlétisme  
située à l'entrée du stade Gaston Bernier

➤ Votre dossier complet doit comporter tous les éléments ci-dessous :

1) Bulletin d'inscription au COS Athlétisme

2) Le justificatif médical :

☞ Pour les mineurs : compléter le questionnaire santé joint

☞ Pour les majeurs, renouvelant leur licence : répondre au questionnaire santé accessible sur votre espace santé sur le site de la FFA

☞ Pour les majeurs, nouveaux adhérents : vous aurez à répondre au questionnaire santé, une fois l'enregistrement de votre inscription par le club réalisé

Bien sûr, en cas de doute ou questionnement sur votre état de santé : consultez votre médecin pour un avis médical à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied.

3) Votre cotisation par chèque (à l'ordre : COS athlétisme), paiement en ligne, coupons sport, ou ANCV (validité jusqu'en 2025)

(vous avez la possibilité d'établir 2 chèques pour étalonner votre cotisation jusqu'en décembre 2024 au maximum)

**Seuls les dossiers complets seront pris en compte !**

Vous trouverez également ci-joint [la Charte d'engagement au club](#) qu'il est nécessaire d'avoir lu avant votre inscription.

➤ Réception de votre licence (pour les catégories Benjamins à Master)

La FFA vous adresse votre licence directement par mail, autour du 1er septembre. Conservez-la !  
L'expéditeur du mail se nomme DSI (ne pas confondre avec une publicité et contrôlez vos spams).



## Charte d'adhésion au COS Athlétisme

Nous ouvrons une nouvelle saison sportive et vous souhaitez adhérer au COS. Ravis de vous compter parmi nos adhérents. Par cette charte nous vous rappelons les principes fondamentaux de notre organisation.

Adhérer au COS ce n'est pas s'inscrire dans une salle de sport privée, c'est intégrer la vie associative, qui repose sur le bénévolat.

Membres du bureau, juges de compétition, parents dirigeants, membres des commissions organisatrices de nos courses hors stade.

Adhérer au COS c'est donc s'engager à participer à la vie du club et à minima prêter main forte lors de nos organisations : notamment le Cross du Courrier de l'Ouest, le Kal Onna Trail et en septembre 2024 notre 1<sup>er</sup> Sem'île.

Ces organisations nous sont vitales financièrement.

### Toute inscription au COS implique donc votre approbation à cet état d'esprit.

Pour le bon déroulement de notre vie associative, quelques règles simples à respecter :

#### Comportement

L'athlète s'engage à avoir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de l'entraîneur, des autres athlètes et de toute autre personne côtoyée au cours des entraînements, des déplacements et des compétitions. De même, il respectera les installations et les équipements.

Le manquement à ces obligations pourra entraîner, sur décision du bureau, l'exclusion temporaire ou définitive du club, sans remboursement de la cotisation.

#### Tenue de sport

Une tenue de sport est indispensable pour la pratique de l'athlétisme et le port du maillot du club est obligatoire en compétition officielle.

Pour les catégories U10-U12 et U14, les maillots seront prêtés par le club à chaque rencontres sportives et gérés par un parent désigné (distribution, lavage avant retour au club).

Pour les catégories U16 à Master, l'achat d'un maillot du club, personnel, est à prévoir.

#### Compétitions – rencontres sportives amicales

L'athlète s'efforcera de participer aux compétitions et animations proposées par le club, en particulier celles où il sera qualifié.

#### Parents

Les parents doivent s'assurer que leur enfant respecte les règles énumérées ci-dessus. Lors des entraînements, des déplacements organisés par le club, ils veilleront à ce que leur enfant soit pris en charge par un responsable.

Les soucis de santé particuliers (asthme, allergies ou autre...), devront impérativement être communiqués à l'entraîneur en début de saison.

Bienvenue et Bonne saison au sein du COS Athlétisme !

## Tarifs des licences et adhésions Saison 2024/2025

Adultes	Licence athlé compétition	140 €
	Licence athlé running	110 €
	Adhésion Sport Santé	Se référer au formulaire dédié
Jeunes	Cadets, juniors, espoirs (2003-2009) U18 – U20 – U23	140 €
	Minimes (2010-2011) U16	140 €
	Benjamins (2012-2013) U14	140 €
Ecole athlé	Poussins (2014-2015) U12	120 €
	Eveil athlé (2016-2018) U10	120 €
	Baby Athlé (2019-2020) U7	90 €

Frais de mutation : une mutation à malheureusement un coût à payer à la fédération de 80€ : le club prend à sa charge 50% de ce coût et 50% reste à la charge du licencié.

En cas de mutation, il faut donc ajouter 40€ au prix de l'adhésion ci-dessus.



A savoir : Sur le tarif de votre licence, sachez que le club ne bénéficie pas de 100% de votre cotisation.

Selon le type de licence, nous reversons de 60 à 76€ par licence à la Fédération nationale, la Ligue (Pays de la Loire) et le Comité (49)

La part que nous gardons financera en partie les salaires des entraîneurs, les frais de déplacement, nos diverses charges.



## Bulletin d'inscription à retourner au club Saison 2024/2025

A compléter en majuscule ou par informatique, s'il vous plaît.

Numéro de licence (pour un renouvellement) : .....

NOM : ..... Nom de naissance : .....

Prénom : ..... Sexe : F  M

Date de Naissance : ..... / ..... / ..... Lieu de Naissance : .....

Pays de naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse complète : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

### Pour les mineurs :

	Parent 1 (obligatoire)	Parent 2 (facultatif)
Nom		
Prénom		
Téléphone		
Mail		

### Type de Licence choisie :

- Licence Athlé Compétition (A partir de Benjamins/U14 et Adultes)
- Licence Athlé Running (Adultes hors compétition)
- Adhésion Athlé Découverte (pour Baby/U7, Eveil/U10 et Poussins/U12)
- Licence Athlé Encadrement

### Je précise si :

- Cas de mutation si licence dans un autre club la saison 2023/24.
- J'ai besoin d'une facture (elle vous sera envoyée par mail)

**Assurances :** A valider sur votre espace personnel FFA pour permettre l'enregistrement de la licence

**Droit à l'image :** Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.  Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

**Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :**

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr

### **Date et signature du Licencié :**

(Des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)